

Décret n° 2001-274 /du 1er Juin 2001
portant nomination de Monsieur TENG DING LIE
attaché de défense chinois, à titre exceptionnel,
dans l'Ordre du Mérite Congolais

Le Président de la République,

Vu l'Acte Fondamental ;

- Vu le décret n° 86-903 du 6 août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des ordres nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de Grand Croix ;
- Vu le décret n° 86-905 du 6 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des ordres du mérite Congolais, du dévouement Congolais et de la Médaille d'Honneur ;
- Vu le décret n° 86-896 du 6 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents ordres nationaux ;
- Vu le décret n° 97-7 du 4 novembre 1997 portant création de la maison militaire du Président de la République ;
- Vu le décret n° 97-29 du 24 décembre 1997 portant organisation de la maison militaire du Président de la République ;
- Vu le décret n° 99-1 du 12 Janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 99-2 du 12 Janvier 1999 portant organisation des intérimis des membres du gouvernement.

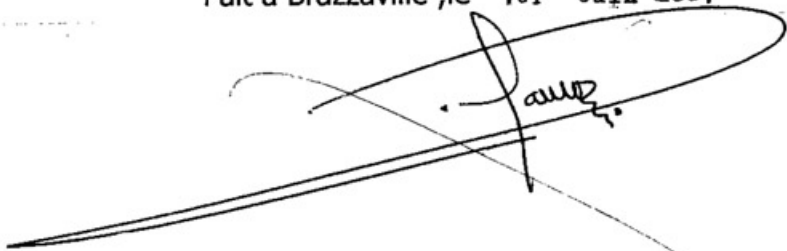
DECRETE:

Article premier: Le Colonel supérieur **TENG DING LIE**, attaché de défense à l'ambassade de Chine en République du Congo est nommé à titre exceptionnel, dans l'ordre du mérite Congolais, **au Grade d'Officier.-**

Article 2: Les droits de chancellerie, prévus par les textes en vigueur, ne sont pas applicables.

Article 3: Le présent décret sera enregistré et inséré au Journal Officiel.-

Fait à Brazzaville, le 1^{er} Juin 2001



Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Pour le ministre de l'économie,
des finances et du budget, en mission:

Le ministre à la Présidence de la République, chargé
du cabinet du Chef de l'Etat et du contrôle d'Etat,



Gérard BITSINDOU.